

moins d'ombrage, c'est assurément la prière. Nous y aurons donc recours nous-mêmes et nous ne cesserons d'inviter le peuple à y recourir, pendant ce beau mois consacré à Marie, et durant le Jubilé, qui nous ouvre tous les trésors du Ciel. Espérons que nous prouverons, une fois de plus, par les heureux résultats des prochaines élections, qu'heureux est le peuple que le Seigneur protège et bénit : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus...., cujus Deus Jacob adjutor ejus...*

Dans ce doux et ferme espoir je suis bien cordialement de vous tous le très-humble et dévoué serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

1. P. S. Comme il s'est élevé quelques doutes sur la manière de faire les visites prescrites pour gagner l'Indulgence du Jubilé, je profite de cette occasion pour vous rappeler : 1^o Que les quinze visites prescrites par l'Encyclique doivent se faire en quinze jours différents ; ainsi dans les lieux où il faut visiter quatre Eglises, on visite ces quatre Eglises une fois par jour pendant 15 jours ; et là où il n'y a qu'une seule Eglise, on visite cette Eglise quatre fois, dans le même jour pendant quinze jours ; et on aurait beau doubler ou tripler ces visites, dans le même jour, on ne satisferait toujours que pour une seule visite.—2^o Les visites qui se font en processions par les Paroisses ou autres corps qui y sont autorisés par l'Encyclique, et que j'ai fixées à trois, doivent être des Processions religieuses, c.-à-d. précédées de la Croix et du Clergé.—3^o A chacune de ces Processions, on visite, le même jour, les quatre Eglises désignées, là où il y en a quatre à visiter ; et là où il n'y a qu'une Eglise, on la visite comme il est indiqué pour ceux qui font leur visite en particulier, c.-à-d. entrer quatre fois, dans le même jour, dans cette Eglise, et en sortir quatre fois. Voici comment on pourrait procéder. Inviter toutes les personnes qui veulent prendre part à la Procession à se rendre à telle heure sur la place de l'Eglise où doit se faire la première visite, s'il y a quatre Eglises à visiter, ou sur la place de l'Eglise Paroissiale, quand il n'y a que cette Eglise à visiter ; et à l'heure